



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Banque de France

Question écrite n° 17058

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les problèmes posés en particulier pour le département de l'Aude, par le projet de restructuration du réseau de la Banque de France. Mettant à profit le départ en retraite de quelque 5 000 agents dans les sept prochaines années, il est envisagé de supprimer 2 000 emplois dans le réseau et près de 500 dans les services centraux, ce qui se traduira par la fermeture de 42 des 71 caisses actuelles et de 12 des 21 unités infra-départementales. Le département de l'Aude, qui a déjà eu à subir la suppression de la succursale de Narbonne voilà une dizaine d'années, pourrait à nouveau être impacté par ce projet de restructuration et ainsi perdre, *a minima*, une quinzaine de postes. La région Languedoc-Roussillon est d'ailleurs d'ores et déjà concernée par la fermeture, au 1er juillet 2014, de la caisse de Béziers et la suppression de l'implantation permanente à l'horizon 2020, et par la fermeture de la caisse de Nîmes au 1er Juillet 2015. Ce projet est non seulement porteur de risques majeurs pour le personnel puisque nombre d'agents se trouvent exposés à un risque réel de licenciement, mais aussi pour les usagers et pour l'économie. Il lui rappelle que la Banque de France est fortement impliquée dans la protection des particuliers dans leurs relations avec la sphère financière. À Carcassonne, les services de la Banque de France ont traité en 2011 environ 1 300 dossiers de surendettement, ce qui est considérable. Et ce chiffre pourrait encore augmenter à la faveur des difficultés croissantes rencontrées par nos concitoyens du fait de la crise et du chômage. Les services de la Banque de France sont aussi des acteurs incontournables de l'économie. En effet, grâce aux relations étroites entretenues avec les entreprises et à leurs bases de données économiques et financières, ils disposent d'une connaissance approfondie de l'économie réelle qui leur permet de jouer un rôle essentiel aux côtés des entreprises, en particulier en temps de crise. Pour ces différentes raisons, il est absolument indispensable que la Banque de France puisse conserver son maillage territorial. Il est notamment essentiel que la succursale de Carcassonne soit conservée et qu'elle le soit avec l'ensemble du personnel et ses missions actuelles. Il lui demande de bien vouloir se pencher sur ce dossier et de lui indiquer le suivi qu'il entend lui réserver.

Texte de la réponse

Le Gouvernement souhaite moderniser l'action publique et celle de ses opérateurs et de l'adapter aux changements de notre société tout en préservant la qualité du service public. C'est pour cela qu'il est particulièrement attentif à la réforme du réseau de la Banque de France, autorité indépendante à laquelle l'Etat a confié certaines missions qu'elle exerce pour son compte comme la gestion de la procédure de surendettement des particuliers. La Banque de France doit faire face à une mutation profonde des conditions d'exercice de ses missions et notamment à une réduction importante de l'activité de certaines de ses implantations. Ces défis ont poussé la Banque de France à engager une réflexion sur l'optimisation de son organisation. L'Etat soutient cette démarche de bonne gouvernance qui doit lui permettre notamment de prendre efficacement en charge le traitement du surendettement. Dans ce contexte, le gouverneur a présenté, lors du comité central d'entreprise du 21 septembre dernier, un plan de réorganisation qui fait actuellement l'objet d'une consultation tant des personnels que de l'ensemble des acteurs locaux. Ce plan, qui concerne à la fois l'activité fiduciaire et l'activité

tertiaire de la Banque, doit être progressivement mis en place entre 2013 et 2020. L'Etat est particulièrement attentif aux principes suivants : - Le maintien d'une couverture géographique importante, par la présence d'une succursale de la Banque dans chaque département. Le Gouvernement est néanmoins attentif à ce que cette règle prenne en compte la réalité du terrain et notamment les contraintes d'accès à certaines succursales. C'est pourquoi il est important qu'une implantation infradépartementale soit également assurée là où des conditions géographiques ou économiques le justifient. Ainsi, la Banque de France maintiendra des antennes économiques dans 9 villes et conservera ou ouvrira des bureaux d'accueil et d'information dans les villes où la Banque reçoit plus de 1000 visiteurs par an (c'est-à-dire plus de 5 personnes par jour ouvré, ce qui est un niveau d'activité minimum très raisonnable). - Une optimisation de la gestion des activités qui ne nécessitent pas de contact avec le public. La gestion administrative des dossiers de surendettement, qui nécessite un important travail de traitement, sera effectuée par 35 centres de gestion partagée et l'activité de cotation des entreprises par 40 centres de traitement partagé, soit au total 44 implantations réparties entre les chefs lieux de région et les succursales départementales ayant un volume d'activité suffisant. S'agissant de l'activité fiduciaire, la Banque est confrontée à de lourds défis relatifs à la modernisation de ses équipements, aux évolutions des pratiques de recyclage et des transports de fonds ainsi qu'aux contraintes posées par l'Eurosystème. Le maillage du territoire à partir de deux nouveaux centres fiduciaires dans le Nord et en Seine Saint-Denis, d'un centre d'appui à Chamalières et de 29 caisses réparties sur l'ensemble du territoire sont de nature à répondre de manière efficace aux besoins, en garantissant la sécurité des implantations et des transports. Il est important de noter que les activités fiduciaires de la Banque de France ne constituent pas un service en contact avec le public et que la fermeture des caisses n'implique pas une fermeture des implantations correspondantes de la Banque de France. - Un calendrier de mise en oeuvre très progressif : aucune fermeture d'unité tertiaire n'interviendra ainsi avant 2016. Le plan de fermeture des caisses sera lui aussi très progressif et lié à la livraison des nouveaux centres fiduciaires et au renouvellement des équipements de tri. - Enfin et surtout, la mise en place d'un important accompagnement social : un plan de sauvegarde de l'emploi est prévu pour les 227 agents concernés par les fermetures de caisses. Compte tenu des départs en retraite, ce sont seulement 175 agents qui seront concernés par les reclassements géographiques ou fonctionnels. La Banque prévoit d'ores et déjà les formations et les offres de mutation permettant d'anticiper dans les meilleures conditions cette mobilité. In fine, la mise en oeuvre de ce plan pourra se faire sans aucun licenciement. L'Etat souhaite que cette réforme permette de garantir l'efficacité de l'action de la Banque, de maintenir un haut niveau de service auprès des usagers sans remettre en cause les activités de la Banque de France en matière de surendettement et de médiation du crédit. Celle-ci a la responsabilité d'être attentive à ces critères. L'Etat sera attentif à la qualité du dialogue entre les parties prenantes et notamment avec les élus locaux qu'il est de la responsabilité de la Banque de France de mener. Le Gouvernement se félicite ainsi des annonces récentes par la Banque de France de la prise en compte de plusieurs demandes formulées tant par les personnels que par les élus locaux pour faire évoluer son projet de réforme de son réseau. En particulier la Banque de France a indiqué qu'elle maintiendrait plusieurs caisses supplémentaires et qu'elle envisageait l'ouverture de centres de traitement partagé supplémentaires. Elle a par ailleurs indiqué qu'elle limiterait sensiblement le nombre des bureaux d'accueil et d'information (BAI) qu'elle pourrait fermer, seuls la douzaine de BAI ayant reçu moins de 500 visiteurs par an ces trois dernières années seraient ainsi fermés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17058

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1206

Réponse publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2802